

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 28 (1936)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Questions vitales pour l'industrie suisse des machines [suite]  
**Autor:** Weber, Max  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384039>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les revendications principales qu'on pourrait présenter à l'examen d'une Conférence économique internationale seraient les suivantes :

a) Le monopole de la part des pays qui possèdent les matières premières nécessaires à la vie économique des nations, doit être supprimé. Ces matières premières ne doivent pas être soumises à des taxes d'exportation et à des prix susceptibles de créer des conditions de faveur.

b) Les cartels de production et de commerce ayant le caractère du monopole doivent aussi être supprimés. Ils doivent être transformés en institutions internationales où seraient représentés les pays exportateurs et les pays importateurs, sous le contrôle de la S. d. N.

c) Il faut adopter des règles pour une fixation rationnelle des prix des transports, en vue d'assurer des prix normaux également convenables à tous les pays importateurs.

d) On doit stabiliser les monnaies, pour empêcher la lutte entre différents pays à base de dévaluation monétaire.

\*

Nous avons examiné en bref quelles peuvent être les répercussions des sanctions adoptées contre l'Italie. La portée de ces sanctions, nous l'avons étudiée parce qu'elle offre la possibilité de réexaminer des problèmes vitaux pour l'évolution de l'économie mondiale. Quelle que soit l'issue de la lutte entreprise entre la Société des Nations et le gouvernement italien, ces problèmes s'imposent et réclament une solution. O. G.

---

## Questions vitales pour l'industrie suisse des machines.\*

Par le Dr Max Weber.

(Suite.)

### 2. *Adaptation collective des marchés.*

La Suisse n'est pas en mesure d'influencer la conjoncture à l'étranger. Par contre, il est d'une importance capitale pour l'exportation suisse de savoir exactement comment se développent économiquement les principaux débouchés étrangers où des besoins nouveaux se font sentir, de quelle nature ils sont et d'autres détails de ce genre. La première tâche à envisager pour le développement de l'exportation consiste donc à *analyser consciencieusement et rapidement la situation du marché.*

---

\* Voir «Revue syndicale» N° 12 de 1935, page 387 et suivantes.

Quelques grandes entreprises sont à même de préparer par leurs propres moyens les débouchés. Mais tel n'est pas le cas pour les moyennes et petites entreprises spécialisées dans certains articles et qui pourraient fort bien trouver des débouchés s'il y avait possibilité de les faire connaître à l'étranger. Ces entreprises ne sont pas en mesure d'entretenir des collections d'échantillons ou autres choses de ce genre.

Or, il existe déjà diverses institutions dont la tâche consistait jusqu'ici à renseigner les exportateurs suisses sur les marchés étrangers. C'est là une tâche qui incombait avant tout aux consulats, aux institutions semi-officielles comme la Centrale suisse pour l'encouragement de l'exportation. Mais il manque à ces offices des moyens suffisants pour renseigner d'une manière détaillée les intéressés. Si l'on ne procède pas systématiquement à la préparation des débouchés les plus importants et si l'on ne tente pas de gagner de nouveaux marchés, aucune industrie d'exportation suisse ne sera en mesure de s'introduire définitivement. Il est indispensable qu'à l'avenir on consacre davantage de fonds à cet effet.

L'industrie d'exportation suisse ne peut se contenter de travailler avec les grands pays. Les petits pays prennent à leur tour de plus en plus d'importance. Il n'est pas question de laisser au hasard le soin de conquérir ces marchés. Les industries d'exportation devraient procéder si possible en commun, du moins en ce qui concerne les renseignements sur la situation et les possibilités de placement des marchandises. A cet effet, il faudrait pouvoir s'attacher comme collaborateurs, des personnes connaissant parfaitement les pays. Il vaudrait éventuellement la peine d'envoyer en mission des commissions ou quelques experts commerciaux, après les avoir naturellement dûment préparés et à condition de trouver les personnes compétentes. La chose ne doit pas être impossible à l'heure actuelle où tant de Suisses ayant résidé à l'étranger et qui, munis des meilleures références, sont actuellement sans travail dans leur patrie.

La propagande et l'acquisition de commandes devraient également se faire collectivement, mais séparément pour chaque branche d'industrie, il va sans dire. Les grandes entreprises même ne peuvent envoyer leurs représentants que dans les pays acheteurs les plus importants. Elles jouiraient donc également d'un précieux appui si l'on procédait au développement collectif des autres marchés. Il faudrait pour cela, de concert avec l'organisation professionnelle, soit la Société des industriels suisses pour la construction de machines, créer une *Centrale d'exportation*, laquelle comprendrait les maisons qui exportent et préparerait les marchés. Cette centrale varierait suivant les pays. Dans certains pays on créerait un bureau où les produits seraient déposés en consignment et où une exposition permanente serait particulièrement indiquée. Dans d'autres, une réclame générale pour l'industrie suisse des machines suffirait. Il faut en outre que des techniciens capables



de fournir les renseignements nécessaires, de recevoir les réclamations et de procéder à des réparations, soient mis à disposition dans les pays importateurs.

Il ne faut pas oublier que l'extension de l'exportation dans les autres pays ne s'est pas faite d'elle-même. C'est ainsi que les Etats-Unis, sous la direction de Hoover et au prix d'immenses sacrifices, ont organisé systématiquement leur commerce extérieur. Si l'on fait abstraction des mesures spéciales prises en vue de l'assistance-chômage productive et les garanties de risques, la Confédération a très peu fait jusqu'ici pour encourager l'exportation. Dans le budget pour 1935 figure une somme de 270,000 francs pour des subventions aux Chambres de commerce suisses à l'étranger, pour les expositions, etc. Sur les 27 millions attribués aux Consulats il est plus que certain qu'une partie infime seulement est destinée au développement de l'exportation; il s'agit, d'une manière générale, des dépenses normales pour notre représentation à l'étranger.

Etant donné l'importance très grande que représente l'exportation pour notre pays, il ne serait que juste que l'Etat consacre plusieurs millions spécialement pour travailler à la préparation des marchés étrangers. Il va de soi que l'exportation ne peut être développée que systématiquement. Ce n'est donc pas d'un coup qu'il faut doubler les fonds consacrés jusqu'ici à cet effet, si l'on veut en faire un emploi judicieux. Il y a lieu d'établir tout d'abord un plan de développement des représentations commerciales à l'étranger entre les associations des industries et les autorités fédérales qui permette de développer au cours des années la propagande commerciale de la Suisse.

### *3. Mesures contre les manipulations monétaires.*

La dévaluation monétaire est la plus grave atteinte portée à l'esprit commercial international. C'est pourquoi les Etats qui n'ont pas déprécié leur monnaie auraient dû répondre à toute dévaluation par une discrimination de l'importation des pays en question. Il est vrai que, lors de la dévaluation de la livre sterling en automne 1931, la dégringolade monétaire prit une telle ampleur que même les pays restés fidèles au bloc de l'or et ceux restés faibles, économiquement parlant, n'étaient plus assez forts pour opposer une résistance efficace. Cependant, il faudrait se pénétrer de l'idée que le fait de subventionner l'exportation dans les pays à monnaies dépréciées ou de venir en aide aux exportateurs pour leur permettre de soutenir la concurrence qui se fait dans ces pays, n'a rien de commun avec le dumping.

La dévaluation en elle-même n'est pas la seule grande entrave à l'exportation. Il y a encore l'incertitude des cours du change. Ce fait touche plus particulièrement les livraisons à long terme, connues dans l'industrie des machines et où pour cette raison il est difficile de se couvrir des risques du change. L'Etat pourrait



en ce cas donner son appui en *garantissant les cours* à un certain taux, ce qui serait parfaitement justifié.

Un précédent a d'ailleurs été créé lorsqu'on a garanti le cours de la livre pour maintenir le tourisme. La Confédération devrait accorder une garantie analogue aux exportateurs qui obtiennent des commandes d'un pays dont le change n'est pas sûr. Cela pourrait éventuellement se faire sous la forme d'une assurance; l'industrie des machines serait la première à en profiter. Cette garantie devrait être limitée à des commandes dont l'exécution est très longue. Dans les cas où la chose s'avérerait justifiée (lorsque la différence des changes est particulièrement prononcée), il pourrait être accordé une aide financière à l'exportation.

Afin de ne pas mettre le ménage de l'Etat à contribution, les moyens nécessaires à cet effet pourraient être fournis par le prélèvement de suppléments de droits de douane sur les produits non indispensables. Ce procédé se justifierait parfaitement du fait que ceux qui seraient frappés par une surtaxe tireraient également profit d'une amélioration de l'économie suisse.

#### 4. *Ranimer l'exportation par l'octroi de crédits à long terme.*

On a cité comme autre cause du recul des exportations, en particulier de celles de l'industrie des machines, le manque de capitaux. D'une manière générale, la paralysie presque totale du trafic international des capitaux, due à la crise du crédit, est responsable de la durée démesurée de la crise actuelle.

Jusqu'ici on a considéré plus ou moins sous la forme suivante la crise funeste dont nous subissons les conséquences: Aussi longtemps que les pays agraires ne pourront pas vendre davantage aux pays industriels, ils ne seront pas en mesure d'acheter à ces derniers leurs produits manufacturés. Or, comment les pays industriels pourront-ils acheter davantage de produits agricoles s'ils ne peuvent pas augmenter leurs exportations? En effet, les tentatives faites jusqu'ici pour surmonter la crise, en augmentant les exportations, ont échoué pour la plupart, chaque pays désirant uniquement accroître le chiffre des exportations, mais non ceux des importations, ce qui est naturellement chose inconciliable. Du reste, même si l'idée s'implantait partout que l'économie de chaque pays ne se redressera que dans la mesure où celle des autres s'améliorera également, il est plus que certain que cette amélioration ne se produira que très lentement.

L'évolution de la crise peut cependant être envisagée sous une autre forme encore: aussi longtemps que les pays pauvres en capitaux n'obtiendront pas de crédit, ils ne seront pas en mesure de procéder à des investissements d'importance. Aussi longtemps que les pays industriels européens ne pourront pas accroître leurs exportations à destination des pays agraires, il leur sera impossible d'augmenter leur consommation en produits agricoles. *Il est incontestable que, si l'économie était ranimée par le capital sous*

*forme de crédits d'investissement que les pays riches accorderaient aux pays pauvres en capitaux, l'économie mondiale connaîtrait une nouvelle impulsion.*

La preuve que le manque de capitaux dans les pays peu développés a contribué dans une large mesure à aggraver les effets de la crise dans l'industrie des machines, ressort du fait que le recul des exportations de machines à destination des pays d'outre-mer est d'une manière générale beaucoup plus grand que celui des exportations destinées aux pays industriels d'Europe. Voici un tableau établi par la « Courbe économique » (Wirtschaftskurve) de Francfort sur l'exportation des machines de l'Allemagne :

Débouchés	en % du total des exportations		
	1929	1931	1933
12 pays industriels européens	58,5	74,9	74,6
6 pays d'outre-mer	14,4	7,8	10,6
Autres pays	27,1	17,3	14,8
Total des exportations	100,0	100,0	100,0

Ainsi donc l'exportation des machines par l'Allemagne à destination des pays d'outre-mer et des pays agraires européens a reculé dans une proportion beaucoup plus forte que l'exportation à destination des pays industriels les plus importants. Il est certain que la diminution très marquée de la capacité d'achat des pays agraires due à la crise des matières premières peut également être envisagée comme étant responsable de la très forte réduction de l'exportation à destination de ces débouchés. A notre avis, le manque de capitaux dû à la pénurie de l'importation des capitaux joue un rôle beaucoup plus transcendant.

Or, on a déjà tenté ici et là de remédier à cet état de choses. Ces tentatives consistent, d'une manière générale, à prolonger le délai de paiement des livraisons de produits destinés à des installations. Ce système a été appliqué sur une large base lors de l'exportation de machines pour la Russie, où l'industrie allemande, par exemple, a accordé des délais de paiement s'étendant sur plusieurs années, chose qui fut réalisable grâce naturellement à la garantie fournie par le Reich.

La crise a donné lieu partout à la tendance de prolonger les délais de paiement. Dans les transactions avec les pays soumis à un règlement sur les devises, il se produit un retard dans les paiements du fait que très souvent l'obtention de devises se fait attendre. En outre, la concurrence acharnée contre laquelle l'exportateur doit lutter l'oblige à faire des concessions concernant les conditions de paiement. Les banques ne sont pas en mesure de leur venir en aide en prolongeant les crédits; au contraire, plus la crise se prolonge, plus elles se tiennent sur la réserve. Très souvent l'exportateur n'est lui-même plus en mesure de financer la transaction, d'immobiliser et de risquer ainsi les moyens dont il dispose encore. C'est pour ces différentes raisons que l'Etat est



intervenue dans la plupart des pays et qu'il a souscrit une *caution en cas de pertes* ou une garantie de risques, ce qui permet à l'exportateur de prélever auprès d'une banque le montant garanti par l'Etat. En Suisse, après maintes hésitations, on s'est enfin décidé à adopter le même système. Cependant, selon l'arrêté fédéral du 28 mars 1934, la Confédération ne garantit que du 35 au 50 % de la perte effective. Suivant les cas des subventions cantonales sont encore prévues. Cette garantie de risques fournie par l'Etat est consentie avant tout en cas de pertes dues à une dévalorisation monétaire, à des difficultés de paiement, à des moratoires, etc.

L'arrêté fédéral et l'ordonnance d'application s'y rapportant ne mentionnent pas la durée de cette garantie. Il est donc à supposer qu'elle sera limitée à une année ou deux tout au plus, cela d'autant plus que l'exportateur est tout de même tenu d'investir de 50 à 60 % de son argent.

Ce système de garantie de risques pourra dans maints cas augmenter la capacité de concurrence de l'industrie suisse des machines. Il ne sera néanmoins pas appelé à jouer un rôle prépondérant pour le relèvement de l'exportation. Il est avéré du reste que les industriels font un usage modéré de cette facilité qui leur est accordée, dans la crainte probablement que l'on s'immisce dans leurs affaires. Ce moyen ne permet pas de remédier aux désavantages cités plus haut et selon lequel il n'est pas possible de financer de grandes entreprises dans les pays pauvres en capitaux.

L'étranger, en particulier la Grande-Bretagne, s'est déjà mis à la tâche. Les Anglais utilisent la grande liquidité du capital pour aider à renflouer les crédits d'outre-mer. C'est ainsi que par des cours spéciaux, tels par exemple que ceux des emprunts sud-américains, on prépare de nouveaux crédits d'investissement à l'intention de ces pays. Il se peut fort bien que dans un avenir très prochain on pourra émettre de nouveaux emprunts et les faire souscrire par le public.

Il est curieux qu'en Suisse on n'ait pas encore étudié ce problème de plus près. Depuis le début de la crise, l'excédent de capitaux, qui a mis un frein à l'exportation des capitaux, est très fort, même beaucoup plus fort qu'en Angleterre, proportionnellement à la population. La stagnation des fonds déposés sous forme d'épargnes ou d'obligations ne fournit pas la preuve du contraire, car il est probable que de très fortes sommes sont thésaurisées ou placées à court terme du fait que les moyens sûrs de placement font défaut et que la situation reste ainsi embrouillée. L'idée même a été réalisée dans une forte mesure avant la crise. De nombreuses institutions financières ont été créées dans l'intention de placer à l'étranger l'excédent de capitaux suisses, de telle manière qu'il procure des commandes à l'industrie suisse, en particulier à la branche électro-technique. (Lors de la construction d'usines électriques, de chemins de fer électriques, etc.) Qu'il nous suffise de rappeler les nombreuses sociétés financières qui virent



le jour pour financer les usines électriques en Amérique du Sud. Très souvent on a également utilisé des capitaux suisses pour permettre aux maisons étrangères concurrentes de notre industrie d'effectuer des livraisons.

Mais on objectera: Il est exclu d'exporter des capitaux dans des pays à monnaie dépréciée ou dont les conditions de transfert ne sont pas sûres. Le public et les banques ne sont plus disposés à sacrifier de nouvelles centaines de millions en plus de celles qui ont déjà été perdues. Nous répondrons plus loin à cette objection.

*a) Le développement de l'exportation au moyen de capitaux déjà exportés.*

Attirons tout d'abord l'attention sur les capitaux qui reposent déjà à l'étranger. Il arrive très souvent que le capital suisse ne repose pas auprès d'un débiteur étranger insolvable, il est retenu par les prescriptions sur les devises fixées par les Etats. C'est ainsi qu'en Allemagne, par exemple, les banques suisses ou des personnes privées peuvent parfaitement disposer librement de montants s'élevant à plusieurs centaines de millions, mais en Allemagne même. Les capitaux ne peuvent pas être remboursés à la Suisse, mais peuvent être investis par contre dans d'autres entreprises. En effet, les banques suisses procèdent à des *conversions de dettes*, c'est-à-dire qu'elles placent ailleurs les capitaux venant à échéance. Ces nouvelles transactions de crédit sont conclues uniquement au point de vue de placements de capitaux sans qu'il s'y mêle aucune raison d'ordre économique ne touchant pas les conditions de crédit même. Mais, étant donné que l'économie allemande ne possède pas les capitaux dont elle a besoin, on devrait pouvoir, lors de nouveaux investissements de capitaux suisses, poser des conditions en faveur de l'industrie d'exportation suisse. Supposons le cas suivant: Par une conversion de dettes, une banque suisse ouvre un crédit à long terme à une entreprise de transport ou à une usine électrique. Pourquoi à ce moment-là n'exigerait-on pas qu'un certain pourcentage de ce capital soit destiné à des commandes de machines suisses? Même s'il ne s'agit pas de nouveaux crédits d'investissement, il y a cependant moyen de réserver une part à l'industrie suisse pour la livraison de matériel de rechange.

Cette proposition soulève deux objections: La première, c'est que l'Allemagne n'admettra jamais de contrat de ce genre, lequel équivaldrait à un transfert des créances suisses. Mais, tel n'est pas le cas lorsque le paiement des exportations suisses est effectué dans le cadre du règlement des paiements germano-suisses. En ce faisant l'Allemagne ne subit aucune perte de devises. Elle ne fait que payer ce qu'elle a obtenu de la Suisse pour ses produits exportés, ce qui confère un privilège quant au paiement des créances se rapportant à des livraisons de marchandises suisses.

Il va de soi qu'à ce moment il y aurait lieu de modifier la convention complémentaire du 8 décembre 1934, et cela sans tarder,

car il n'est pas admissible que la Suisse, qui a par ailleurs de plus grandes difficultés en matière d'exportation, entrave cette branche d'activité à seule fin de satisfaire tout d'abord les questions d'intérêts. Le contrat de clearing doit prévoir avant tout l'achat de marchandises (à part le paiement des dépenses des hôtes allemands en Suisse), et à cet effet la Suisse doit se réserver le droit de désigner les marchandises qu'elle destine à l'exportation, c'est-à-dire qu'elle entend favoriser par le service des paiements. Il va de soi que seules les demandes qui serviront à rémunérer une part importante du travail suisse, jouiront de ce privilège. Il est vrai qu'à appliquer ce système, il se pourrait qu'à la suite d'exportations de marchandises supplémentaires il ne reste plus suffisamment de fonds pour le transfert des intérêts aux créanciers.

En outre, l'Allemagne voudra créer des difficultés si l'on importe des marchandises suisses qu'elle produit elle-même. Cette objection est plus ou moins justifiée selon les cas. Il se peut que, par ce moyen, d'autres industries que celle des machines obtiennent plus facilement des commandes. Mais on pourrait certainement obtenir également quelque chose pour cette industrie. Il serait d'autant plus justifié de la part de l'Allemagne qu'elle se montre conciliante, du fait que le taux de l'intérêt des crédits est tel qu'il ne tient nullement compte des risques du placement allemand. Il est indispensable que l'on fasse usage de ce moyen de pression. Il permettra souvent d'obtenir quelque chose en faveur de l'exportation suisse.

Voici la seconde objection: La banque ou la personne privée suisse n'admettra jamais de faire figurer dans un contrat des conditions d'ordre économique qui soient dans l'intérêt de la nation. C'est exact et la Confédération n'a malheureusement pas le pouvoir légal d'exiger de leur part qu'ils prennent en considération dans leurs transactions de revirement la question de procurer du travail à notre pays. La loi fédérale sur les banques du 8 novembre 1934 prévoit l'obligation de s'inscrire auprès de la Banque nationale pour le placement de capitaux à l'étranger dépassant 10 millions de francs. La Banque nationale est actuellement autorisée à prendre des renseignements lorsqu'il s'agit de montants moins importants. Cette prescription est valable selon l'article 8, alinéa 3, de la loi dans tous les cas, qu'il s'agisse d'emprunts pour se procurer de nouveaux fonds, ou destinés à une conversion, ou encore à consolider une dette. Les mêmes conditions sont prévues pour les crédits et les placements autorisés pour le moins pour 12 mois. Selon l'alinéa 3 de l'article précité, la Banque nationale a le droit entre autres, si la protection d'intérêts économiques du pays le justifie, « d'opposer son veto à ces opérations ou de subordonner cette autorisation à des conditions ». Sur la base de cette disposition, la Confédération peut subordonner à des conditions d'ordre économique dans l'intérêt de l'économie publique générale, l'octroi de prêts à l'étranger, même lorsqu'il s'agit de capitaux ayant été



exportés précédemment à l'étranger. Il est vrai que ce droit de veto de la Banque nationale n'est pas encore bien établi pour des raisons d'ordre économique et en pratique elle en a très peu fait usage jusqu'ici.

Cependant, la Confédération dispose d'un moyen beaucoup plus efficace d'exercer une pression sur les créanciers suisses. Il lui suffit de se réserver le droit d'accorder des privilèges à certains placements de capitaux lors du transfert des intérêts. Elle pourra ensuite créer deux catégories d'avoirs gelés en Allemagne. Dans la catégorie A figureraient les crédits servant aux intérêts de l'économie suisse et pour lesquels le transfert des intérêts serait effectué sur le compte des services et des devises pour les dépenses des voyageurs allemands dès que l'exportation des marchandises suisses serait assurée. La catégorie B se rapporterait aux autres placements de capitaux dont les intérêts seraient transférés, pour autant qu'il y ait encore des devises à disposition pour l'importation de marchandises suisses par l'Allemagne. Une mesure de ce genre aurait pour effet de mettre le capital suisse déposé à l'étranger au service de notre exportation.

Mais, on se demandera: Une telle intervention pourra-t-elle se justifier dans les milieux des créanciers privés? Et n'est-ce pas une injustice à l'égard des créanciers qui ne peuvent pas disposer librement de leurs créances, soit qu'ils soient liés pour un temps plus ou moins long, soit que leurs créances soient immobilisées. On réfutera qu'en ce faisant on ne dérobe pas les intérêts aux créanciers de la catégorie B. Selon les expériences faites jusqu'ici, tout laisse supposer que normalement les devises suffiront pour le transfert réduit de tous les intérêts. En cas de circonstances extraordinaires (une augmentation très marquée des exportations à destination de l'Allemagne ou un fort recul des importations d'Allemagne) une partie des intérêts de la catégorie B ne serait pas transférée pour le moment. Ce cas s'est présenté à la suite du plan Schacht.

Une intervention de ce genre (qui en réalité conserve le caractère d'une défense des intérêts des créanciers suisses) est peu de chose en soi si on la compare aux incursions des autres Etats dans les contrats privés pour lutter contre la crise. Cette intervention se justifie parfaitement dans l'intérêt de la défense économique nationale de la Suisse. Du reste, si la Suisse parvient à augmenter les chiffres de l'exportation à destination de l'Allemagne, elle pourra à son tour importer davantage de marchandises allemandes. Il faut que l'échange des marchandises soit animé de part et d'autre et ainsi on ne portera pas préjudice aux créanciers, pas plus que l'économie allemande n'aura lieu de se défendre contre ces mesures.

On pourrait encore avantager d'une autre manière les créanciers qui mettent leur capital au service de l'exportation suisse. Ces investissements, ou du moins une partie (accordée à l'industrie



suisse sous forme de commandes), pourraient être traités de la même manière que les exportations destinées aux pays présentant des risques particuliers et verser ou garantir aux prêteurs de capitaux, en la prélevant du crédit de la Confédération, une garantie de risque qu'elle pourrait mobiliser auprès d'une banque. Dans ce cas il n'y aurait plus de raisons de ranger les créanciers suisses dans une catégorie A ou B.

*b) Encourager l'exportation par une nouvelle exportation de capitaux.*

Il serait naturellement plus facile d'exiger des commandes pour l'industrie suisse des machines en compensation du placement de capitaux s'il ne s'agit pas uniquement d'une conversion, mais lorsque de nouveaux capitaux seront déposés. Mais, comment parviendra-t-on à obtenir des capitaux suisses pour financer des transactions étrangères?

L'exportation de capitaux privés très élevés qui ne pourrait se faire par voie d'émissions n'entre pas en ligne de compte aussi longtemps que l'on continuera à traiter bien au-dessous de leur valeur les anciens emprunts étrangers du même genre. Voici le pourcentage de la valeur nominale noté dans les bourses suisses à fin 1934:

	%
3½ % Moteurs Columbus, S. A., emprunt de 1924 . . .	73
5 % » » » » » 1927/29 . . .	87
4½ % » » » » » 1931 . . .	80
5½ % Société d'électricité suisse-américaine 1929 . . .	85
Société d'électricité de l'Amérique du Sud 1929/30	24

Les obligations de la Société des Moteurs Columbus même, qui sont pour ainsi dire couvertes en Suisse par des usines, sont évaluées de 13 à 27 % au-dessous de la parité. En ce qui concerne la Société d'électricité Sud-américaine, la dévaluation du pesos ainsi que les difficultés de transfert ont même entraîné la suppression du paiement des intérêts. Nous ne pouvons certainement rien faire contre les dévaluations monétaires, mais à notre avis on aurait pu depuis longtemps déjà supprimer les difficultés concernant les transferts ou du moins en atténuer la rigueur.

De 1924 à 1929, les exportations suisses de capitaux se sont élevées environ à 1000 millions de francs uniquement sous forme d'emprunts étrangers, sans compter la somme énorme placée par les banques à l'étranger à court ou à long termes, ou sous forme d'avances à des sociétés financières ou à des entreprises industrielles. Considérée au point de vue de l'économie publique, cette exportation de capitaux s'est faite en général sans aucune méthode. Les capitaux ont été tout simplement placés là où le rendement et la sécurité parurent le plus favorables et sans que l'on s'occupe

des possibilités de remboursement au point de vue de la politique économique.

Lorsque la crise générale du crédit éclata, toute cette politique s'effondra. Par la suite la situation ne parut pas aussi désespérée qu'on l'avait cru de prime abord du fait que la plupart des pays, où d'importants capitaux suisses avaient été placés, accusaient de très forts excédents d'exportations. Dans l'échange des marchandises avec la Suisse, cet excédent d'exportation ou d'importation, s'il s'agit de la Suisse, est tel qu'il suffit à garantir le paiement des intérêts aux créanciers suisses (il est vrai en grande partie avec une grande perte sur le change) — pour autant que la chose ait été prévue par contrat et garantie par le clearing.

Ce procédé a été appliqué à l'égard de quelques pays seulement et il y aurait lieu de reprocher aux autorités fédérales d'avoir trop retardé la conclusion de traités de clearing et de les avoir trop peu développés.

Restons-en à l'exemple de l'Argentine où de très gros capitaux suisses ont été investis. C'est en mai 1934 seulement que l'on est parvenu à conclure un traité avec ce pays, lequel n'est pas encore, à proprement parler, une convention et lequel n'a trait, pour le moment, qu'aux créances pour des marchandises achetées par la Suisse et les intérêts des emprunts de l'Etat argentin. Quant aux intérêts concernant les créances financières, on n'obtiendra quelque chose que lorsque les créances pour des marchandises achetées échues depuis longtemps, seront toutes réglées. On peut se demander si même d'une manière générale il est possible d'utiliser judicieusement au point de vue de l'économie publique, les importations de produits argentins. Depuis 1931, la Suisse a, selon notre statistique commerciale, importé pour 240 millions de francs de produits argentins, tandis que nos exportations à destination de l'Argentine ne se sont élevées qu'à 66 millions. Même si l'on compte le frêt d'une frontière à l'autre, l'excédent d'importation devrait être de 100 millions de francs pour le moins pour la Suisse.

Pourquoi toutes ces considérations? Parce que, pour pouvoir mobiliser le capital suisse en faveur de l'exportation de machines suisses il faut instaurer un système de paiement qui garantisse le paiement des intérêts et des amortissements. Il est certain qu'il n'a pas été facile de conclure des traités de clearing acceptables. Si l'on avait dirigé l'exportation suisse vers d'autres voies, on serait probablement parvenu à faire revenir à la raison les Etats qui se refusent à conclure des traités de clearing avec nous. Pour cela il s'agit d'exiger de la part de l'Etat en question des intérêts pour le capital qu'il détient déjà. Mais il sera beaucoup plus facile de garantir l'intérêt et l'amortissement par un clearing lorsqu'on peut offrir de nouveaux capitaux à ces pays qui en ont très peu. La Confédération pourrait fort bien, par une convention d'Etat concernant le paiement des marchandises importées par la Suisse, se réserver le transfert des intérêts et des amortissements. Elle



pourrait en outre, avec l'aide des Centrales d'importations qui existent déjà (et dont on pourrait augmenter le nombre), diriger l'importation de telle manière, que les importations provenant du pays en question fournissent l'excédent de devises nécessaires pour les intérêts et les amortissements. On aurait ainsi les bases nécessaires à une nouvelle exportation de capitaux qui devrait naturellement être subordonnée à la condition que notre industrie obtienne des commandes en compensation. En ce faisant on pourrait certainement procurer d'importantes commandes à l'industrie suisse des machines en accordant de tels crédits aux pays d'outre-mer pauvres en capitaux.

Il y a lieu de se demander s'il est salulaire au point de vue économique, de contribuer à de nouveaux endettements de l'étranger. Nous croyons pouvoir répondre affirmativement, si le pays qui fournit les capitaux est d'accord et en mesure d'en accepter le remboursement sous forme de livraisons de marchandises.

Il est tout simplement déprimant de voir la manière dont l'Allemagne se refuse à rembourser à la Suisse une partie de ce qu'elle lui doit, alors que, d'autre part, elle accorde à la Russie des crédits pour plusieurs années. On pourrait donc dire que dans une certaine mesure l'Allemagne a financé ses exportations en Russie avec l'aide de capitaux suisses. Et la Suisse n'aurait pas le droit de suivre cet exemple?

Ces considérations nous amènent à faire la proposition suivante:

Il convient tout d'abord de voir quel pays aurait, au point de vue économique, besoin de machines qui pourraient être fabriquées en Suisse. Des conventions de paiement doivent être conclues avec ces pays, aux termes desquelles la question des intérêts et des amortissements de capitaux, qui seront désormais exportés pour fournir du travail à l'industrie suisse, sera réglée sur la même base que les achats de marchandises de la part de la Suisse, ou du moins qu'elle soit prévue immédiatement après celle-ci dans le traité de clearing.

Pour financer ces investissements, la Suisse *émettra des emprunts d'exportation en francs suisses dont la Confédération garantira les intérêts et le remboursement des capitaux*. Le produit de cet emprunt servira à payer les fabriques suisses de machines qui, sur la base de ces conventions, auront obtenu des commandes, le 80 à 90 % de leurs frais généraux (y compris les intérêts, mais sans part aux bénéfiques) ou éventuellement une partie du montant de la facture réduite proportionnellement, aussitôt que la livraison aura été effectuée conformément à la commande. Il y a lieu en outre de mettre à la disposition du client étranger une somme nécessaire à couvrir les frais de transport et de montage, et même une certaine somme pour d'autres travaux accessoires qui, s'ils ne sont pas financés, ne permettront pas à la commande d'être exécutée. Cependant, ces montants ne devraient pas dépasser un



pourcentage fixe du montant de la facture (de 100 à 120 % environ). L'emprunt doit être émis pour une durée de 10 à 15 ans moyennant un tirage annuel au sort représentant un dixième ou un quinzième du montant de la dette, tirage qui devrait se faire après la première année déjà.

La *garantie de la Confédération*, prévue dans cette proposition, rencontrera certainement la plus grande objection. Cette garantie est cependant souhaitable pour les raisons suivantes: Sans elle cette exportation de crédit coûtera très cher. Grâce à la garantie de la Confédération on pourra émettre un emprunt à 100 % produisant du 40 % d'intérêt. Il n'est pas exclu que, si le marché suisse du capital ne se développe pas trop défavorablement, on pourra même placer un emprunt à 3½ % un peu au-dessus du pair. On pourra également songer à émettre des obligations à primes qui offrirait des chances de gain. Il y a possibilité ensuite de réduire les frais de l'emprunt à 3 % environ, y compris le gain (la *Revue financière* envisage même que l'on pourra placer plusieurs centaines de millions de francs d'obligations à primes à 2 %, y compris les gains à raison de 2½ % de frais au total). Grâce à une adroite propagande il faudrait pouvoir rendre le public attentif sur l'importance du placement au point de vue de l'économie publique et sur la sécurité qu'il offre, de manière à ce qu'il considère la souscription de telles obligations comme un devoir patriotique. (Ce procédé a été très souvent couronné de succès à l'étranger.) Un bon placement est plus que sûr. L'amortissement devrait être prévu dans l'espace de 10 à 15 ans, car les emprunts à termes moyens jouissent actuellement de la faveur du public. Il est certain que le délai de remboursement de 10 à 15 ans est court pour diverses entreprises (par exemple les usines électriques), tandis qu'il est parfaitement supportable pour d'autres investissements (par exemple pour du matériel roulant des chemins de fer). Or, pour un crédit supplémentaire d'investissement, ces conditions d'amortissement n'ont rien d'exorbitant. Si le trafic international du capital s'améliore, une partie de la dette pourra éventuellement être remboursée après quelques années par un crédit normal.

La garantie de la Confédération se justifie comme suit: La Confédération prend à sa charge déjà une garantie de risques allant jusqu'à 50 % de frais de production. La garantie actuelle augmenterait ainsi de 60 à 80 %. Une extension temporaire serait plus efficace que la garantie de risque actuellement en vigueur, et il faudrait en outre étendre les risques, c'est-à-dire ne pas se borner à couvrir les risques monétaires et ceux des transferts mais encore ceux que *présentent les clients mêmes*, car le risque résidant dans la solvabilité de celui qui passe la commande ne saurait être exclu du fait que c'est après quelques années seulement que l'on pourra juger s'il est solvable ou non. Cette question ne devrait pas nous inquiéter outre mesure, car les commandes qui avant

d'être exécutées seront contrôlées à fond, émaneront surtout de maisons sérieuses. Entreront plus particulièrement en ligne de compte, des chemins de fer et des usines ayant un caractère officiel et pour lesquels les Etats accorderont éventuellement des garanties et en ce faisant, le crédit sera couvert sans autre par le trafic des paiements, ou encore des usines ou autres installations électriques déjà contrôlées pour les entreprises suisses. A part cela, on pourra espérer des usines suisses qu'elles fournissent une garantie quant aux risques que présente le client, du moins partielle et cela sous forme d'une caution vis-à-vis de la Confédération. L'autre partie des risques devrait être couverte par un supplément de primes sur les frais de crédit. On ne se bornera pas à imposer 4 % d'intérêt au débiteur étranger, au contraire beaucoup plus, disons par exemple 6 %, ce qui par rapport aux risques serait encore modeste. La marge de 2 % par année donnerait une prime totale de 10 % pour un amortissement de 10 ans, même de 15 % si l'amortissement est prévu pour une durée de 15 ans, soit une contribution respectable aux pertes éventuelles. Dans ces conditions, le risque pour la Confédération est à peine plus grand que celui qu'elle court actuellement avec la garantie de risque, même inférieure si l'on arrive à conclure de meilleurs traités de payement et si l'on parvient à faire supporter par les entreprises d'exportation une grande partie du risque que présente le client. Les normes que nous fixons pour la répartition des garanties de risque ne sont naturellement que des propositions, si elles devaient être mises en pratique, il conviendrait de les adapter.

Reste à savoir qui doit supporter les *risques monétaires*. Il faudrait évidemment chercher à les mettre à la charge du débiteur étranger, ce qui, d'une manière générale, serait chose aisée. Il s'agit de savoir en outre si ce dernier est en mesure de les supporter. Si des pertes se produisaient à la suite de nouvelles dévalorisations, la Confédération devrait les couvrir en entamant les crédits prévus pour la garantie des changes dont il est question plus haut, pour autant qu'elle ne puisse pas le faire au moyen de la différence entre les frais de capital en Suisse et les ristournes d'intérêts du débiteur étranger. Il est probable qu'il ne se produira plus de très fortes fluctuations monétaires dans les pays qui ont déjà dévalorisé leur monnaie. La livre et le dollar cherchent un nouvel équilibre et la majorité des autres pays se ralliera à ces monnaies.

On ne saurait naturellement fixer aujourd'hui déjà l'importance de l'emprunt, car cette dernière dépend exclusivement des possibilités commerciales auxquelles ce genre de financement de l'exportation donnera lieu. Il convient en outre de tenir compte du marché du capital. On pourrait éventuellement envisager un emprunt de 50 à 100 millions de francs que l'on pourrait ensuite placer par petites tranches suivant les besoins.

Il faudrait développer les transactions sur la base de l'économie privée. La Confédération se chargerait uniquement du



trafic des paiements et si un client se refuse à payer, elle pourrait se charger de le poursuivre. Les banques s'occuperaient de l'émission des emprunts, du paiement des fournisseurs, du service des intérêts et de l'amortissement des emprunts. Si des difficultés devaient surgir ou si les frais étaient trop élevés en appliquant ce plan avec l'aide des banques, il faudrait créer une *banque d'exportation* avec l'appui financier de la Confédération. On travaille déjà à l'élaboration d'un projet d'une banque suisse d'exportation. A notre avis la création d'un institut de ce genre ne nous paraît pas absolument indispensable pour le moment. Si le financement de l'exportation avec la collaboration de l'Etat prend un caractère permanent, une banque semi-officielle pourrait fort bien se charger de ces transactions.

*Les pays qui entrent en considération.*

Nous allons démontrer quels sont les pays dans lesquels on pourrait développer l'exportation des machines par des emprunts d'exportation. La statistique commerciale suisse enregistre d'importants excédents d'importation avec les pays suivants, lesquels ne sont actuellement plus à même d'obtenir les capitaux dont ils ont besoin. Ces pays présenteraient donc la condition préalable nécessaire permettant l'opération financière proposée.

*Le bilan commercial de la Suisse en 1933/34.*

	1933		1934		Excédent d'importation	
	Import.	Export.	Import.	Export.	1933	1934
	en millions de francs					
Allemagne . . . . .	460,7	138,8	388,5	182,5	321,9	206,0
Autriche . . . . .	35,8	22,8	35,9	23,6	13,0	12,3
Espagne . . . . .	31,2	20,8	31,0	21,4	10,4	9,6
Pologne . . . . .	15,6	14,0	15,0	12,6	1,6	2,4
Tchécoslovaquie . . . . .	45,6	22,9	44,6	22,5	22,7	22,1
Hongrie . . . . .	24,0	5,9	22,7	7,3	18,1	15,4
Yougoslavie . . . . .	11,8	5,9	13,4	7,4	5,9	6,0
Bulgarie . . . . .	7,9	4,1	7,2	4,1	3,8	3,1
Roumanie . . . . .	21,8	10,9	26,1	16,4	10,9	9,7
Russie . . . . .	14,0	8,1	10,4	5,8	5,9	4,6
Turquie . . . . .	3,9	1,9	4,3	4,0	2,0	0,3
Egypte . . . . .	13,8	5,6	17,4	5,5	8,2	11,9
Irak . . . . .	10,3	4,5	0,3	0,4	5,8	-0,1
Argentine . . . . .	48,8	13,5	53,5	12,9	35,3	40,6
Chili . . . . .	4,7	0,7	8,3	1,2	4,0	7,1
Pérou . . . . .	4,1	1,1	4,0	1,0	3,0	3,0
Amérique centrale . . . . .	5,4	0,9	3,6	0,5	4,5	3,1
Vénézuela, Guyane . . . . .	10,9	1,6	6,5	0,9	9,3	5,6

Il est guère probable que l'on pourra conclure de réelles conventions de paiement avec les petits Etats. On pourrait par contre envisager, selon les cas, de conclure des conventions analogues pour assurer le financement de certaines commandes, comme on est par-



venu à obtenir des commandes par la voie des compensations. Avec la Pologne il conviendrait de voir si, en important davantage de produits polonais, il n'y aurait pas moyen de ranimer l'exportation de machines, autrefois si florissante, à destination de ce pays. Avec l'Irak, il faudrait ranimer les transactions pour l'achat d'huile si, en compensation, il y a des chances d'obtenir des commandes de machines. Il en est de même avec les autres pays. Quant à la Hongrie, la chose est moins facile, car à la suite d'une politique bancaire incompréhensible, d'importants capitaux suisses sont déjà gelés dans ce pays; en outre, la Suisse y a fait de déplorables expériences, il n'est donc pas précisément indiqué d'investir d'autres capitaux, lors même que la situation répondrait à toutes les autres conditions.

Le tableau suivant démontre quelle fut l'exportation de machines et de véhicules au cours de ces dernières années dans les pays cités plus haut (les chiffres pour 1934 n'ont malheureusement pas encore été publiés).

	1929	1930	1931	1932	1933
	en mille francs				
Allemagne . . . . .	29,755	27,217	17,450	8,456	14,756
Autriche . . . . .	5,474	3,468	2,134	1,102	888
Espagne . . . . .	16,420	15,617	7,598	4,665	4,346
Pologne . . . . .	8,967	4,873	6,240	2,230	1,658
Tchécoslovaquie . . . .	8,021	6,563	4,605	2,496	1,448
Hongrie . . . . .	1,696	2,061	435	608	619
Yougoslavie . . . . .	1,138	1,528	2,975	818	609
Bulgarie . . . . .	997	303	409	121	86
Roumanie . . . . .	6,336	5,087	2,623	1,143	2,458
Russie . . . . .	4,613	10,766	13,399	8,977	5,739
Turquie . . . . .	901	492	656	672	278
Egypte . . . . .	4,874	3,751	2,071	1,137	1,953
Irak . . . . .	269	348	347	2,312	2,389
Argentine . . . . .	6,612	7,209	5,078	4,160	2,200
Chili . . . . .	1,586	1,067	234	—	—
Pérou . . . . .	525	743	202	37	50
Amérique centrale . . .	310	53	183	—	—
Venezuela, Guyane . . .	1,122	1,401	827	821	389

Il semble que l'on pourrait améliorer l'exportation par le système de crédit avant tout en Espagne, en Pologne, en Tchécoslovaquie où en 1929 les importations de machines qui étaient très fortes, ont diminué de  $\frac{1}{5}$ , en outre en Argentine, en Roumanie où en 1933, la Suisse exportait encore un tiers de son chiffre d'exportation des années de prospérité. L'Argentine est encore un assez bon client de la Suisse (pour les raisons citées plus haut) puisque notre pays figurait en tête pour les importations d'instruments et d'appareils.

Cependant, le rapport entre les marchandises suisses exportées et celles que la Suisse importe de ce pays est des plus défavorables

mais, si l'on tient compte des frais de transport très élevés, il faudra également concentrer toute notre attention sur les débouchés de moindre importance, tels que la Turquie, la Bulgarie, le Chili, le Pérou, l'Amérique centrale, qui en 1933 n'achetèrent que très peu ou même pas du tout de machines suisses. L'Autriche, il est vrai, dispose d'une industrie de machines bien établie, néanmoins toute chance d'augmenter nos exportations à destination de ce pays n'est pas exclue si l'on accorde des crédits.

### Conclusions.

Personne n'est à même de fournir un remède magique qui permette à l'industrie suisse des machines de ramener sa production à ce qu'elle était au cours des années de haute conjoncture, de 1927 à 1929, et cela pour la bonne raison que ce remède n'existe pas. Comme partout dans la vie, il faut créer ce qui ne doit pas être qu'apparent. L'augmentation des débouchés pour l'industrie des machines dépendra, d'une part, de l'amélioration générale de la situation économique et, d'autre part, des efforts inlassables que déploiera l'industrie en collaboration avec l'Etat pour retrouver des débouchés.

On entend très souvent reprocher que tout le monde fait appel à l'aide de l'Etat et il est probable que l'on ne manquera pas de faire la même objection aux propositions suggérées dans la présente étude. Ce problème ne peut pas être résolu selon le bon plaisir de chaque pays individuellement. Il s'agit avant tout de nécessités économiques et d'évolutions internationales. Aujourd'hui, l'Etat doit inévitablement encourager l'économie s'il ne veut pas la voir sombrer. C'est précisément en faveur des industries d'exportation qu'il doit intervenir plus énergiquement qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Les temps sont révolus où l'on pouvait laisser à chaque chef d'entreprise l'initiative de conquérir de nouveaux débouchés et d'introduire de nouveaux procédés. Il est certain que l'initiative privée conservera son importance comme par le passé, surtout dans le domaine de la technique. Cependant, elle échouera à mainte reprise devant des difficultés extraordinaires, en particulier devant les gros risques que représente la dévaluation, les entraves de transfert, etc. A cela s'ajoutent les mesures d'entr'aide accordées par les Etats aux industries étrangères tels que l'octroi de crédits à long terme, les primes à l'exportation, les subventions avouées et secrètes de tout genre. Le chef d'entreprise privée est trop faible pour arriver par ses propres moyens à surmonter toutes ces difficultés économiques dans les pays concurrents et il préjugerait de ses forces à vouloir lutter avec des armes aussi inégales. Il en est actuellement précisément comme l'a dit Monsieur le Dr Lienert dans les « Informations économiques » de l'Office suisse pour l'expansion commerciale, numéro de juillet 1934:



« Il n'y a actuellement aucun exportateur qui soit en mesure de maintenir ses exportations ou même de les étendre par ses propres moyens. « Nolens volens » tous sont contraints d'avoir recours à l'aide de l'Etat. Ils le sont non pas par notre Etat, mais par les circonstances à l'étranger sur lesquelles nous n'avons aucune sorte d'influence. »

En fait, ce n'est pas l'Etat qui aide, ce sont au contraire toutes les parties réunies de l'économie publique pour servir au mieux les intérêts de la généralité.

Le secret qui permettra de triompher de la concurrence qui se livre sur le terrain international réside dans la solution des deux tâches suivantes :

1. *La collaboration des entreprises d'une même branche, et*
2. *la coalition de toutes les formes économiques et leur utilisation en faveur de notre propre économie nationale.*

La Suisse a été très en retard dans ce domaine jusqu'ici. Elle a beaucoup hésité avant de se mettre à des tâches de ce genre, probablement dans l'espoir de voir la vie économique en revenir aux anciennes méthodes de la concurrence individuelle. Or, nombreux sont les faits qui permettent d'affirmer que même lors d'une amélioration de la situation économique, tel ne sera pas le cas, au contraire, de nombreuses mesures économiques appliquées par les Etats étrangers seront maintenues même lorsque la crise ne sera plus qu'un cauchemar. C'est pourquoi notre pays sera contraint à son tour de s'adapter aux conditions internationales.

La Suisse peut, sans nul doute, déployer encore beaucoup d'énergie si elle entend accomplir les tâches citées plus haut. Nous nous sommes bornés, au cours de la présente étude, à envisager plus particulièrement une seule face du problème : *l'utilisation de la force que représente le capital*. La richesse de capitaux est une force importante de notre économie nationale, laquelle a contribué autrefois déjà à développer l'industrie suisse et à soutenir la concurrence internationale. La puissance du capital joue actuellement, et pour longtemps encore probablement, un rôle prépondérant dans la lutte de concurrence avec l'étranger. A l'égard de la Suisse, seules la Grande-Bretagne et la Hollande seront à même, au cours des années prochaines, de prêter une aide analogue à leurs industries. C'est pourquoi il faut que la Suisse utilise le plus judicieusement possible cet avantage qu'elle a sur ses concurrents. Si elle sait s'y prendre, l'industrie de notre pays, en particulier sa branche la plus importante, l'industrie des machines, arrivera à reconquérir sa place au soleil en dépit de toutes les entraves.